100197/EU XXVII. GP
Eingelangt am 13/05/22

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mai 2022
(OR. fr)

8777/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0102(NLE)

FISC 105
ECOFIN 395

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	8030/22 - COM(2022) 154 final
Objet:	Décision d'exécution du Conseil autorisant la Tchéquie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 6 avril 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission[1] relative au sujet visé en objet.

2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
   – adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8365/22;
   – décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

[1] Document 8030/22.

www.parlament.gv.at